Informations de base

2016/2682(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le projet de décision d'exécution de la Commission autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié Bt11 × MIR162 × MIR604 × GA21, ou du maïs génétiquement modifié combinant deux ou trois des événements Bt11, MIR162, MIR604 et GA21, de produits consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci **Subject** 3.10.09.06 Agro-génétique, OGM	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	PIETIKÄINEN Sirpa (PPE)	22/04/2016
	BALAS Guillaume (S&D)	22/04/2016
	BOYLAN Lynn (GUE/NGL)	22/04/2016
	STAES Bart (Verts/ALE)	22/04/2016
	EVI Eleonora (EFDD)	22/04/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	FJELLNER Christofer (PPE)	
	HUITEMA Jan (ALDE)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Santé et sécurité alimentaire	ANDRIUKAITIS Vytenis Povilas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/06/2016	Décision du Parlement	T8-0271/2016	Résumé
08/06/2016	Résultat du vote au parlement		
08/06/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2682(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur acte ou compétences d'exécution
Base juridique	Règlement du Parlement EP 115-p2-3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/8/06359

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0732/2016	08/06/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0271/2016	08/06/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)612	18/11/2016	

Résolution sur le projet de décision d'exécution de la Commission autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié Bt11 × MIR162 × MIR604 × GA21, ou du maïs génétiquement modifié combinant deux ou trois des événements Bt11, MIR162, MIR604 et GA21, de produits consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci

2016/2682(RSP) - 08/06/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 426 voix pour, 202 contre et 33 abstentions, une résolution sur le projet de décision d'exécution de la Commission autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié Bt11 × MIR162 × MIR604 × GA21, ou du maïs génétiquement modifié combinant deux ou trois des événements Bt11, MIR162, MIR604 et GA21, de produits consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci, et abrogeant les décisions 2010/426/EU, 2011/893/EU, 2011/892/EU et 2011/894/EU.

Le Parlement a considéré que le projet de décision d'exécution de la Commission **excédait les compétences d'exécution** prévues dans le règlement (CE) n° 1829/2003 et a demandé à la Commission de **retirer son projet de décision d'exécution**.

Les députés ont souligné que le maïs génétiquement modifié SYN-BTØ11-1 ainsi que le maïs génétiquement modifié MON-ØØØ21-9 décrits dans la demande présentée par *Syngenta France SAS* conféraient une protection contre certains parasites et qu'ils exprimaient une protéine les rendant **tolérants aux herbicides à base de glufosinate-ammonium**.

Or, le 20 mars 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé le glyphosate comme étant probablement **cancérigène pour l'homme**.

Les députés ont par ailleurs mentionné que la Commission européenne déplorait elle-même le fait que depuis l'entrée en vigueur du processus d'autorisation actuel des OGM, elle avait dû adopter chaque décision d'autorisation d'OGM sans le soutien des avis des comités des États membres, et que, par conséquent, le renvoi du dossier à la Commission pour décision finale, qui aurait dû constituer une exception dans le cadre de la procédure dans son ensemble, était devenu la règle dans le processus décisionnel relatif aux autorisations de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux génétiquement modifiés.